

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES

Par arrêté préfectoral DIDD - 2024 n° 58 du 29 mars 2024, une enquête publique est ouverte en mairie de BEAUPREAU-EN-MAUGES, du lundi 29 avril 2024 à 9h30 au lundi 3 juin 2024 à 17h, soit pour une période de 36 jours, sur la demande présentée par la société BRANGEON SERVICES, en vue d'une création de ligne de sur-tri automatisée et de production de combustibles solides de récupération sur son installation située "Le Bois Archambault" – La Poitevineière – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé à la mairie de BEAUPREAU-EN-MAUGES afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h). Un autre dossier sera déposé à la mairie déléguée de la Poitevineière, et accessible dans les mêmes conditions, aux jours et heures habituels de la mairie déléguée (les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi (semaines impaires uniquement) de 9h à 12h). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de BEAUPREAU-EN-MAUGES qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse pref-enqpub-brangeonservices@maine-et-loire.gouv.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Mme Brigitte LAVERGNE, nommée commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 7 mars 2024, recevra en personne, les observations du public, les :

- lundi 29 avril 2024 de 09h30 à 12h30, en mairie de Beaupreau-en-Mauges,
- mardi 14 mai 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie déléguée de la Poitevineière,
- lundi 3 juin 2024 de 09h30 à 12h30, en mairie de Beaupreau-en-Mauges.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de BEAUPREAU-EN-MAUGES, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le directeur général de la société BRANGEON SERVICES aux coordonnées suivantes : 7 route de Montjean – La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE – Ronan.Maze@brangeon.fr.

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.